

Commune :  
TRIGNAC (210)

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 2333J  
Document vérifié et numéroté le 24/11/2020  
ACDIF SAINT-NAZAIRE  
Par MARIE-AUDE JACSON  
INSPECTRICE DES FINANCES PUBLIQUES  
Signé

Saint Nazaire  
1 rue Francis de Pressense  
CS 40289  
  
44600 Saint Nazaire  
Téléphone : 02 40 00 10 10  
Fax : 02 40 00 97 20  
cdf.saint-nazaire@dgif.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)  
a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le ----- par ----- géomètre à -----  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la remise 6463.  
A -----, le -----

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...)

Section : AY  
Feuille(s) : 000 AY 01  
Qualité du plan : Plan régulier avant  
20/03/1980  
Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 24/11/2020  
Support numérique : -----

D'après le document d'arpentage  
dressé  
Par LELEU VICTOR (2)  
Réf. : sn 2020 1056A  
Le 24/11/2020

**Modification selon les énonciations d'un acte à publier**

